

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1886-342

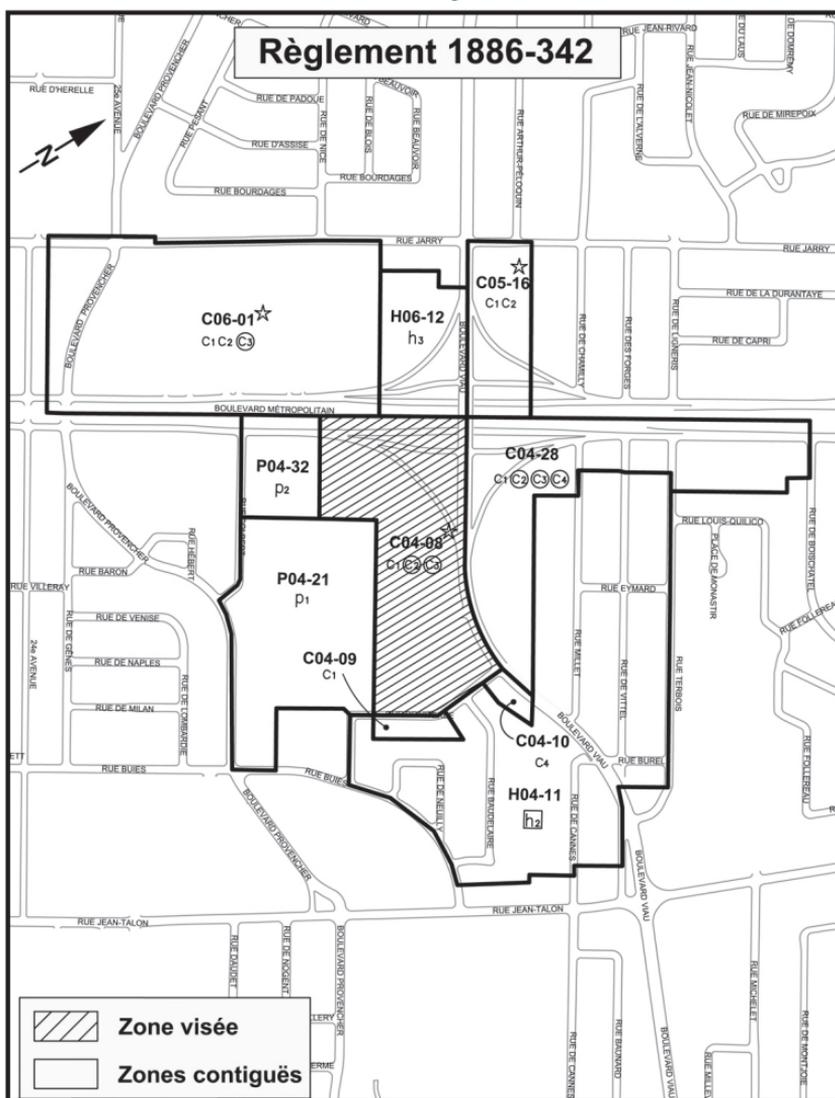
AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté un projet de règlement numéro 1886-342 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1886, de façon à : a) modifier la méthode de calcul de la superficie d'une enseigne détachée supplémentaire autorisée dans la zone C04-08; b) clarifier l'application de l'article 9.74 ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue sur ce projet de règlement, le **mercredi 23 mars 2016, à 17 h, à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire**, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire et il vise la zone Commerce C04-08.

Le plan ci-dessous, illustre la zone visée et ses zones contiguës.



Ce projet de règlement, le résumé et le plan de zonage sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 mars 2016.

La Secrétaire d'arrondissement  
 Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)